



Commission Régionale Juridique

POLE REGLEMENT ET CONTENTIEUX

Saison 2025/2026

REUNION TELEPHONIQUE DU 12 MARS 2026

Participant : MM Didier BARDET - Daniel CHOMETTE - Jean Pierre CIESIELSKI - Bernard COLMANT - Michel CORNIAUX - Jean Michel HENON - Daniel SION - Michel VANNESTE

POUR EVITER DES DEPLACEMENTS INUTILES, IL EXISTE UN NUMERO D'ASTREINTE 03 59 08 59 77 ainsi qu'un mail : astreinte@lfhf.fff.fr

CHAMPIONNAT

Rencontre Interdistrict Futsal niveau 1 Poule B AULT FC – MONTATAIRE US 2 du 11/03/2026

Rencontre non jouée

La commission,

Considérant l'absence de l'équipe de MONTATAIRE US 2 à l'heure du coup d'envoi,

Considérant que le club de MONTATAIRE US 2 fait valoir son absence à la rencontre au fait d'une panne de véhicule,

Considérant l'attestation de monsieur David COENE, responsable du parc automobile de la ville de MONTATAIRE, en date du 12/03/2026 à 14H08 confirmant la panne mécanique sur le mini bus de prêt pour l'équipe de MONTATAIRE US,

Considérant que dans le cas d'un retard ou d'une absence d'une équipe, consécutif à un cas de force majeure dûment constaté (accident, panne, etc...), le club concerné doit adresser dans les 24 heures ouvrables toutes les pièces pouvant justifier l'incident à la commission des compétitions qui statuera.

Annexe 8 du RP de la LFHF.

Donne match à jouer à une date qui sera fixée par la commission régionale des compétitions

Sauf cas exceptionnel, pour éviter les déplacements inutiles, il existe un mail et un numéro d'astreinte

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue de Football des Hauts-de-France dans un délai de **7 jours** à compter de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 126 du règlement particulier de la Ligue des Hauts-de-France).

Le Président de séance

Bernard COLMANT